

Le F.S.E. propose à ses adhérents 2018/2019
d'explorer

les lundi 24 et mardi 25 juin 2019

LA MACHINE À VOYAGER DANS LE TEMPS

et d'autres attractions
aux sensations fortes

avec

au



futuroscope



115 €*

** Le nombre de places est limité. Un système de priorité est mis en place.*

Pour vous inscrire

- ① Inscrivez vous sur le site du FSE via le site internet du collège (ouverture des inscriptions lundi 27 mai 2019 en fin de journée).
- ② Déposer la confirmation de commande accompagnée du règlement dans la boîte au lettre du FSE (dans le hall du collège) avant le vendredi 7 juin 2019 à midi.

Sortie au Futuroscope

Le F.S.E. propose à ses adhérents 2018/2019
d'explorer la machine à voyager dans le temps
les **lundi 24 et mardi 25 juin 2019**

au



115 €*

* Le nombre de places est limité. Un système de priorité est mis en place.
Voir paragraphe « Critères de sélection ».

<http://www.futuroscope.com/>

Déroulement du séjour

Lundi 24 juin :

- Rendez-vous tôt* le matin devant le collège (l'an passé, le rendez-vous était à 4h45),
- Déjeuner pique-nique (prévoir le pique-nique),
- Arrivée vers 13 h* au Futuroscope,
- L'après-midi, découverte du parc et de ses attractions,
- Dîner et nuit dans un hôtel (4-5 élèves par chambre).

Mardi 25 juin :

- Petit déjeuner à l'hôtel,
- Retour au parc,
- Déjeuner en cafétéria,
- Retour par l'autoroute,
- Arrivée dans la soirée* devant le collège (prévoir quelques euros pour le repas du soir sur une aire d'autoroute).

* Les informations horaires seront précisées ultérieurement.

Ce que comprend et ne comprend pas le prix

Le prix comprend :

- le transport en autocar grand tourisme,
- l'entrée au Parc du Futuroscope pour les 2 jours,
- le dîner du lundi soir,
- l'accès au spectacle nocturne,
- la nuit du lundi à l'hôtel (chambres de 4-5 personnes),
- le petit-déjeuner du mardi en cafétéria (boisson incluse),
- l'assurance rapatriement.

Le prix ne comprend pas :

- le déjeuner du lundi midi : les élèves devront prévoir leur panier-repas,
- le dîner du mardi soir : il est demandé de prévoir quelques euros pour ce repas sur une aire d'autoroute,
- L'assurance annulation.

Critères de sélection

Le nombre de places est **limité**.

Afin d'écartier toute contestation, l'enveloppe contenant le bulletin d'inscription **et** le chèque devra être déposée dans la boîte aux lettres du FSE (située dans le hall du collège) entre le lundi 3 juin et le vendredi 7 juin 2019 à midi. Les enveloppes complètes seront triées selon les catégories suivantes :

- liste complémentaire « Voyage au Futuroscope 2017/2018 »,
- membres du C.A. du F.S.E.,
- adhérents F.S.E. 2018/2019 à jour de leur cotisation au 1^{er} janvier 2019 et n'ayant pas participé au « Voyage au Futuroscope 2017/2018 »,
- adhérents F.S.E. 2018/2019 à jour de leur cotisation au 1^{er} janvier 2019 et ayant participé au « Voyage au Futuroscope 2017/2018 »,
- adhérents F.S.E. 2018/2019 inscrits après le 1^{er} janvier 2019.

Pour chaque catégorie, les enveloppes seront classées par ordre chronologique d'inscription sur le site du FSE.

A l'issue de ce tri, les listes des élèves retenus et une liste complémentaire de cinq élèves seront établies et affichées sur le panneau d'affichage du F.S.E.

Les chèques des élèves non retenus seront déchirés sauf avis contraire de la part des parents.

Les chèques des élèves retenus seront encaissés entre le 15 et 30 juin 2019.

De plus amples renseignements seront ultérieurement demandés. En cas de non présentation de ces documents au complet, l'inscription sera considérée comme nulle. Et la place sera donnée au premier élève inscrit sur la liste complémentaire et ainsi de suite.

En cas de situation financière difficile, **merci d'établir le chèque afin de valider la demande d'inscription** et de nous prévenir. Nous prendrons contact avec les parents afin de voir comment il est possible de s'arranger.